

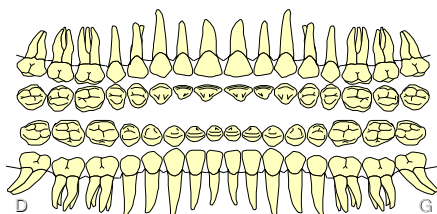
Mr. SYNDOUZE Machin

Le, Lundi 10 Décembre 2018.

DEVIS POUR TRAITEMENT PROTHETIQUE

et autres actes pouvant faire l'objet d'une Entente Directe (art 6 & 7 de la convention)
(Les soins ne sont pas compris dans ce devis. Ce devis est valable six mois)

Désignation : Fixe Amovible Autre



Dent	Code	Nature de l'acte	Cotation	Montant	Base Sécu.	Rembours Sécu.	Rembours Mutuelle
23 24 26		bridgebase MCCM1CCM1	HBLD043	1225,00	279,50	195,65	
Pose d'une prothèse plurale dentoportée ou implantoportée comportant 1 pilier d'ancrage métallique, 1 pilier d'ancrage céramométallique ou en équivalents minéraux, et un élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux							
25		1adj_interbridge CCM	HBMD479	580,00	0,10	0,07	
Adjonction d'un 1er élément intermédiaire céramométallique ou en équivalents minéraux à une prothèse dentaire plurale fixée [2e élément céramométallique ou en équivalents minéraux intermédiaire de bridge]							
				1805,00	279,60	195,72	
(A la charge du patient: 1609,28 €)				Total à payer: 1805,00 €			
HBLD043 0/ HBMD479 0/							

Matériaux utilisés (désignations et normes) :

- Métal précieux (NF eN 21562)
- Métal non précieux (NF EN 6871/1)
- Résine
- Métal semi-précieux (NF EN ISO 8891)
-
- Céramique

Réalisation d'une prothèse transitoire: Oui Non

Si oui, précisez : _____

O Le patient accepte le présent devis avant d'avoir eu connaissance de la réponse de la Caisse à la demande d'entente préalable.

O Le patient accepte le présent devis après avoir eu connaissance de la réponse de la Caisse à la demande d'entente préalable.

Signature du praticien

Signature du patient

